



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1147

Signature d'une convention d'application entre la Ville de Lyon et le Comité des Fêtes et d'Animation de la Ville de Lyon et du département du Rhône pour le versement d'une subvention de 60 000 euros - Année 2015.

Direction des Evènements et Animation

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 1 JUIN 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 JUIN 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1147 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'APPLICATION ENTRE LA VILLE DE LYON ET LE COMITE DES FETES ET D'ANIMATION DE LA VILLE DE LYON ET DU DEPARTEMENT DU RHONE POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 60 000 EUROS - ANNEE 2015. (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « Comité des Fêtes et d'Animation de la Ville de Lyon et du département du Rhône » a pour objet l'organisation de manifestations festives de rue, d'échanges économiques et culturels avec d'autres villes européennes permettant d'accroître le rayonnement de la ville.

L'Association propose chaque année des festivités qui ont vocation à animer Lyon. La Fête des Bannières réunit dans un vaste défilé en centre Presqu'île, les citoyens du monde, issus d'associations étrangères et d'Outre-mer, rassemblés à travers les symboles de leur pays : drapeaux et bannières, ainsi que certaines troupes ou fanfares de villes ou régions partenaires étrangères.

Par ailleurs, le Comité des Fêtes perpétue la tradition historique des Pennons de Lyon en célébrant la Charte Sapaudine qui a permis de donner le droit aux Lyonnais de conserver leurs archives. Le Comité des Fêtes organise également la Fête Renaissance, tradition festive destinée à communiquer sur l'histoire de Lyon et des Lyonnais sur les thèmes de l'identité, de l'indépendance, de la liberté, des savoirs faire, de la solidarité dans le respect des différences. Pour cette grande fête populaire à caractère historique, les visiteurs, les touristes passionnés ou amateurs d'histoire sont invités à découvrir le patrimoine du Vieux Lyon entre Saint Paul et Saint Georges, accompagnés par les habitants, les associations, les commerçants à travers des jeux, des danses, des saynètes et des farces animés par les Pennons lyonnais et des artistes de compagnies professionnelles.

Les rues, places et autres espaces de Lyon, habituellement peu visités de part leur éloignement de la rue Saint Jean, sont ainsi animés et mis en valeur. L'objectif de ces animations est de promouvoir les métiers d'art et métiers anciens de Lyon et du lyonnais, dont certains restent actifs aujourd'hui : calligraphes, tonneliers, ébénistes, dentellières, tapissiers, costumières, écrivains publics, ou bien luthiers, fontainiers, tailleurs de pierre et joailliers.

La Ville de Lyon souhaite soutenir et encourager les activités du Comité des Fêtes qui sont autant de manifestations destinées aux Lyonnais et touristes. Ces animations contribuent à la valorisation et au rayonnement de la Ville de Lyon, elles participent également à l'attractivité du territoire et à la politique d'accueil d'événements.

Lors du vote du Budget primitif de l'année 2015, le Conseil municipal a accordé une enveloppe de 60 000 € pour le programme d'actions 2015 du Comité des Fêtes et d'Animation de la Ville de Lyon et du département du Rhône.

Une convention cadre, établie pour la période 2014-2016, fixe les modalités de versement de la subvention ainsi que les obligations respectives des deux parties.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. Une subvention de fonctionnement de 60 000 € est allouée au Comité des Fêtes et d'Animation de la ville de Lyon et du département du Rhône, sis 39 rue Thomassin Lyon 2^e.

2. La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Comité des Fêtes et d'Animation de la Ville de Lyon et du département du Rhône est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits de l'exercice 2015 de la Direction des Evénements, opération AUTEVEN, programme GRANDSEVEN, ligne de crédit 61751, nature 6574, fonction 024, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN